

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Acteur des Marché financiers : GESTION SOUS MANDAT BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

Résumé

La Gestion sous Mandat Banque Populaire Val de France prend en compte les principales incidences négatives de ses décisions d'investissements sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de la Gestion sous Mandat Banque Populaire Val de France

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Description des principales incidences négatives

En tant qu'investisseur responsable, la Gestion sous mandat Banque Populaire Val de France s'efforce de limiter les incidences négatives dans ses décisions de gestion sur les facteurs de durabilité c'est-à-dire des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant que critère d'éligibilité d'investissements durables, la GSM BPVF s'assure que les émetteurs respectent le principe de « DNSH » / « Do Not Significant Harm » c'est-à-dire qu'ils ne portent pas préjudice à d'autres objectifs de développement durable sur le plan environnemental (exemples : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, pollution de l'eau et préservation des ressources marines, l'économie circulaire, la pollution et la biodiversité). Sur le plan social et de gouvernance, la GSM BPVF s'assure que les investissements réalisés par les émetteurs choisis respectent les garanties minimales concernant le droit humain, le droit du travail et l'anti-corruption (cf article 3 et 18 du règlement 2020/852 relatif à la taxonomie).

Ces principes seront suivis via les données fournies par notre fournisseur de données ESG.

De plus, en fonction de la disponibilité des données issues de notre fournisseur de données ESG, la GSM BPVF publie les indicateurs de PAI (« Principle Adverse Impact ») obligatoires.

Remarque : la Gestion sous mandat de BPVF a fait le choix de ne retenir, dans la plupart des cas, que les informations publiées par les entreprises et non estimées par le fournisseur de données. En conséquence, certains PAI présentent un taux de couverture très faible.

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Les portefeuilles gérés par la Gestion sous Mandat ne détiennent que des actifs d'émetteurs privés (actions ou obligations).

Les indicateurs ci-dessous s'appuient sur les portefeuilles détenus au 31/12/2024, et sur les données des entreprises **publiées** au titre de l'exercice 2023.

Remarque : le changement de fournisseur de données (de Moody's à Sustainalytics) implique la comparaison d'une année sur l'autre de certains PAI n'est pas pertinente.

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité | Éléments de mesure | Calcul sur la totalité des actifs | | | Calcul sur les émetteurs renseignés | | Explications | Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
|--|--|-----------------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|---|--|
| | | Incidences 2024 | Taux de couverture | Incidences 2023 | Incidences 2024 | Incidences 2023 | | |
| 1. Emissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 (tCO ₂ e) | 16 686 | 72% | 15 137 | | | La Gestion sous mandat de la Banque Populaire Val de France prévoit de se fixer un objectif d'alignement avec l'Accord de Paris, en s'inscrivant dans le cadre de la Net Zero Alliance. | |
| | Émissions de GES de niveau 2 (tCO ₂ e) | 7 075 | 72% | 7 648 | | | | |
| | Émissions de GES de niveau 3 (tCO ₂ e) | 259 053 | 72% | 119 526 | | | | |
| | Emissions totales de GES (tCO ₂ e) | 282 814 | 72% | 142 311 | | | | |
| 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone (niveau 1, 2 et 3) rapportée au million d'euros investis | 554 | 72% | 276.7 | | | La comparaison entre 2022 et 2023 est peu pertinente car les émissions de GES publiées par les entreprises étaient largement manquantes pour le scope 3 chez le fournisseur Moody's (utilisé en 2023). | |
| 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (niveau 1, 2 et 3, rapporté au chiffre d'affaires de la société) | 695 | 72% | 811.64 | 1126.95 | 1126.95 | Malgré la forte augmentation du Scope 3, l'intensité de GES du portefeuille a diminué au cours de l'année, notamment en raison d'une réallocation sectorielle vers des entreprises (technologie notamment) à chiffres d'affaires plus élevés. | |
| 4. Exposition à des sociétés actives dans le | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 1.52% | 71% | 1.78% | | | La diminution de ce PAI est cohérente avec la stratégie « climat » de la GSM BPVF | |

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité | Éléments de mesure | Calcul sur la totalité des actifs | | | Calcul sur les émetteurs renseignés | | Explications | Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
|--|--|-----------------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|--|--|
| | | Incidences 2024 | Taux de couverture | Incidences 2023 | Incidences 2024 | Incidences 2023 | | |
| secteur des combustibles fossiles | | | | | | | | |
| 5.1 Part de production d'énergie non renouvelable | Part de production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 7.77% | 39% | 1.75% | 20% | 19.91% | Rapporté au périmètre des émetteurs renseignés, ce PAI est resté stable entre 2023 et 2024 | La Gestion sous mandat focalise largement sa stratégie d'investissement responsable sur la lutte contre le réchauffement climatique. Cependant, elle n'a pas fixé encore d'objectif précis pour ce PAI. |
| 5.2 Part de consommation d'énergie non renouvelable | Part de consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | 32.84% | 60% | 30.38% | 55.18% | 48.85% | Ce PAI a légèrement augmenté au cours de l'année 2024. | La Gestion sous mandat focalise largement sa stratégie d'investissement responsable sur la lutte contre le réchauffement climatique. Cependant, elle n'a pas fixé encore d'objectif précis pour ce PAI. |
| 6.A Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique / agriculture, sylviculture et pêche | - | 0% | | - | | | |
| 6.B Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique / industries extractives | 0.00141- | 1% | | 0.14%- | | Ce PAI était calculé l'an dernier de façon globale, sur l'ensemble des secteurs à fort impact climatique ; la comparaison est donc impossible. | La Gestion sous mandat focalise largement sa stratégie d'investissement responsable sur la lutte contre le réchauffement climatique. Cependant, elle n'a pas fixé encore d'objectif précis pour ces PAIs. |
| 6.C Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique / industrie manufacturière | 0.0516 | 2% | | 2.74%- | | | |

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité | Eléments de mesure | Calcul sur la totalité des actifs | | | Calcul sur les émetteurs renseignés | | Explications | Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
|--|---|-----------------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|--------------|--|
| | | Incidences 2024 | Taux de couverture | Incidences 2023 | Incidences 2024 | Incidences 2023 | | |
| 6.D Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique / production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné | 0.20512 | 38% | | 0.54%- | | | |
| 6.E Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique / production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution | 0.01170% | 2% | | 0.77% | | | |
| 6.F Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique / construction | - | 1% | | 0.00% | | | |
| 6.G Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique / commerce, réparation d'automobiles et de motocycles | 0.00071%- | 1% | | 0.05% | | | |
| 6.H Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique / transport et entreposage | 0.00051% | 0% | | 0.62% | | | |
| 6.I Intensité de consommation | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des | 0.00033% | 2% | | 0.02% | | | |

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité | Éléments de mesure | Calcul sur la totalité des actifs | | | Calcul sur les émetteurs renseignés | | Explications | Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
|--|---|-----------------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|--|---|
| | | Incidences 2024 | Taux de couverture | Incidences 2023 | Incidences 2024 | Incidences 2023 | | |
| d'énergie par secteur à fort impact climatique | sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique / activités immobilières | | | | | | | |
| 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | 1.56% | 72% | ND | 2.16% | ND | La comparaison est impossible car ce PAI n'était pas disponible chez le fournisseur Moody's en 2023. | La Gestion sous mandat intègre l'ensemble des composantes environnementales dans sa stratégie (intégrées au pilier Environnement de la notation Sustainalytics). Cependant elle n'a pas encore fixé d'objectif précis pour ce PAI. |
| 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets ¹ dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0,000000000000086 | 0.0049% | 0,00000012 | | | La comparaison et l'analyse ne sont pas pertinentes en raison du très faible taux de couverture | La Gestion sous mandat intègre l'ensemble des composantes environnementales dans sa stratégie (intégrées au pilier Environnement de la notation Sustainalytics). Cependant elle n'a pas encore fixé d'objectif précis pour ce PAI. |
| 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 0,0000361246 | 72% | 0,0001 | | | | La Gestion sous mandat intègre l'ensemble des composantes environnementales dans sa stratégie (intégrées au pilier Environnement de la notation Sustainalytics). Cependant elle n'a pas encore fixé d'objectif précis pour ce PAI. |

¹ Emissions directes de substances prioritaires au sens de l'article 2-30 de la Directive 2000/60/CE et les émissions directes de nitrates, de phosphates et de pesticides.

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Indicateurs additionnels climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité | Éléments de mesure | Calcul sur la totalité des actifs | | | Explications | Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
|---|--|-----------------------------------|--------------------|-----------------|---|--|
| | | Incidences 2024 | Taux de couverture | Incidences 2023 | | |
| 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau | 42.6% | 72% | 7.81% | Ce PAI est très dépendant des méthodologies d'analyse du fournisseur de données. Le changement de fournisseur, et donc de méthodologie, rend la comparaison peu pertinente. | La Gestion sous mandat intègre l'ensemble des composantes environnementales dans sa stratégie (intégrées au pilier Environnement de la notation Sustainalytics). Cependant, elle n'a pas fixé encore d'objectif précis pour ce PAI. |

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité | Éléments de mesure | Calcul sur la totalité des actifs | | | Calcul sur les émetteurs renseignés | | Explications | Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
|--|--|-----------------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|---|--|
| | | Incidences 2024 | Taux de couverture | Incidences 2023 | Incidences 2024 | Incidences 2023 | | |
| 10. Violation des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 0% | 72% | 7.14% | 0% | 9.91% | Ce PAI a nettement diminué au cours de l'année 2024 | Lors de la refonte du processus d'investissement réalisée en 2024, la Gestion sous mandat intègre, dans les critères « caractéristiques environnementales et sociales » (concernant l'ensemble des profils de gestion), l'exclusion des émetteurs en violation du Pacte Mondial des Nations Unies (selon le fournisseur Sustainalytics et dans la limite des émetteurs couverts par le fournisseur). Le niveau d'incidence négatives est donc cohérent avec ce nouveau processus. |
| 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni | 17.43% | 72% | 0.23% | | | Ce PAI est très dépendant des méthodologies d'analyse du fournisseur de données. Le changement de fournisseur, et donc de | La Gestion sous mandat intègre l'ensemble des composantes sociales dans sa stratégie (intégrées au pilier Social de la notation Sustainalytics). |

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité | Éléments de mesure | Calcul sur la totalité des actifs | | | Calcul sur les émetteurs renseignés | | Explications | Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
|--|---|-----------------------------------|--------------------|-----------------|-------------------------------------|-----------------|---|--|
| | | Incidences 2024 | Taux de couverture | Incidences 2023 | Incidences 2024 | Incidences 2023 | | |
| principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations | | | | | | méthodologie, rend la comparaison peu pertinente. | Cependant, elle n'a pas fixé encore d'objectif précis pour ce PAI. |
| 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements | 0.32% | 2% | 2.68% | 17.43% | 7.87% | Le PAI, rapporté aux émetteurs renseignés, a nettement augmenté. Cependant, le très faible taux de couverture ne permet pas de s'assurer de la pertinence de l'analyse. | La Gestion sous mandat intègre l'ensemble des composantes sociales dans sa stratégie (intégrées au pilier Social de la notation Sustainalytics). Cependant, elle n'a pas fixé encore d'objectif précis pour ce PAI. |
| 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 30.17% | 71 | 26.27% | 42.28% | 36.59% | Ce PAI s'est amélioré au cours de l'exercice, notamment rapporté aux émetteurs renseignés | La Gestion sous mandat intègre l'ensemble des composantes sociales dans sa stratégie (intégrées au pilier Social de la notation Sustainalytics). Cependant, elle n'a pas fixé encore d'objectif précis pour ce PAI. |
| 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0% | 72% | 0% | 0% | 0% | Le résultat de ce PAI est cohérent avec la politique d'exclusion menée par la GSM. | La Gestion sous mandat de la Banque Populaire Val de France a mis en place une politique d'exclusion sectorielle, notamment sur les armes controversées. La cible est donc de 0. |

DECLARATION RELATIVE AUX PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES DES DECISIONS D'INVESTISSEMENT SUR LES FACTEURS DE DURABILITE

Indicateurs additionnels liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption et les actes de corruption

| Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité | Éléments de mesure | Calcul sur la totalité des actifs | | | Explications | Actions entreprises, actions prévues et objectifs fixés pour la prochaine période de référence |
|---|---|-----------------------------------|--------------------|-----------------|---|--|
| | | Incidences 2024 | Taux de couverture | Incidences 2023 | | |
| 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 0.26% | 72% | 0.08% | Ce PAI est très dépendant des méthodologies d'analyse du fournisseur de données. Le changement de fournisseur, et donc de méthodologie, rend la comparaison peu pertinente. | La Gestion sous mandat intègre l'ensemble des composantes sociales dans sa stratégie (intégrées au pilier Social de la notation Sustainalytics). Cependant, elle n'a pas fixé encore d'objectif précis pour ce PAI. |

BANQUE & ASSURANCE

Banque Populaire Val de France - Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles. Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354. Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France. Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sis 16 rue Hoche, Tour Kupka B, 92919 Paris La Défense Cedex.